

# Modification n° 09.34 : Commune d'ATTERT - Village de Grendel

## PROPRIETES

Date de réception SPGE : 12/08/2024

Sous-bassin hydrographique - N° de feuille : MOSELLE – 24/27

Commune : ATTERT

OAA : IDELUX Eau

Numéro de modification (Code SPGE) : 09.34

Intitulé : Modification n° 09.34 : Commune d'ATTERT - Village de Grendel

## DESCRIPTION

<b>Explications</b>	La demande de modification porte sur le village de Grendel, sis sur le territoire communal d'Attert, et actuellement repris en régime d'assainissement autonome. Il est proposé le passage en régime d'assainissement collectif de l'entièreté de l'agglomération de Grendel. Cette orientation en régime d'assainissement collectif se justifie par un réseau d'égouttage relativement complet, un taux de raccordement important et l'importance d'améliorer la qualité de l'eau de l'Attert. Un égout gravitaire, deux collecteurs ainsi que deux stations de pompage sont à prévoir afin de renvoyer les eaux usées de l'agglomération vers le réseau de Colpach-Bas situé au Luxembourg et équipé d'une station d'épuration d'une capacité de 2.000 EH.	
	<b>Superficie concernée</b>	11 ha
<b>Avant</b>		<b>Après</b>
<b>Assainissement collectif</b>	0 EH	120 EH
<b>Assainissement autonome</b>	120 EH	0 EH
<b>Assainissement transitoire</b>	0 EH	0 EH
<b>Charge totale à terme</b>		<b>120 EH</b>

## SCHEMA D'ASSAINISSEMENT – BASSIN TECHNIQUE

*La mise en œuvre d'un schéma d'assainissement n'est d'application que dans le cas d'un passage vers l'assainissement collectif*

Station d'épuration							
Code SPGE		Nom		Capacité		Statut	
s.o. (située au Luxembourg)		COLPACH-BAS		2.000 EH		Existant	
Egouts		Collecteurs		Station(s) pompage		Conduite refoulement	
<b>Existants</b>	1.180 m	<b>Existants</b>	/	<b>Existants</b>	/	<b>Existants</b>	/
<b>A réaliser</b>	200 m	<b>A réaliser</b>	/	<b>A réaliser</b>	2	<b>A réaliser</b>	1.330 m

## SPECIFICITES ENVIRONNEMENTALES

Masse d'eau de surface	ML14R - Etat physico-chimique 2022 : Bon ML15R - Etat physico-chimique 2022 : Bon
Natura 2000 (rayon de 500 m)	BE34053 – Bassin de l'Attert
Zone de baignade (rayon de 500 m)	/
Zone de prévention de captage	/
Aléa d'inondation par débordement	Faible à moyen

## ANNEXE

Etude de l'organisme d'assainissement agréé (OAA).

# EXTRAIT CARTOGRAPHIQUE



